



# Forêt Privée

RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Bulletin  
de liaison  
des  
organismes  
de la  
forêt privée

N° 17 Printemps 2007

## Nouvelle année, nouveau cycle



*Les projets prenant en compte des aspects environnementaux seront privilégiés comme ci-dessus la rénovation d'un mattoral dans les Alpilles.*

2007 voit s'ouvrir une nouvelle période dans la mise en œuvre des politiques publiques : le " plan de développement rural hexagonal " va cadrer l'utilisation des fonds structurels européens pour la période 2007-2013 tandis que le contrat de projet Etat Région va régir les domaines d'intervention conjointe de ces deux échelons pour la même période. Dans le contexte budgétaire que chacun connaît, la sélectivité des actions est renforcée en fonction de leur caractère structurant, et par ailleurs la prise en compte des aspects environnementaux est développée. Les moyens consacrés à la forêt sont préservés pour l'essentiel. Il appartient aux forestiers, par leurs projets, d'en bénéficier.

Pour les CRPF, une négociation avec l'État a permis de définir les ambitions de gestion de la forêt privée pour les années 2007 à 2011 au travers de quatre grands axes :

- Améliorer la compétitivité de la gestion forestière,

*L'apport de connaissance aux propriétaires constitue un axe important du contrat d'objectif. Dans le Champsaur (05), les techniciens indiquent la manière de gérer les pré-bois de mélèze.*

- Accroître la surface des forêts privées gérées durablement,
- Améliorer les connaissances et former les sylviculteurs,
- Préserver les écosystèmes forestiers.

Le contrat d'objectifs fixe également les moyens des CRPF en personnels statutaires et il assouplit l'encadrement des recrutements en personnels contractuels. Si les objectifs retenus ne sont pas à la hauteur des espoirs créés par la loi d'orientation de 2001, l'ouverture d'un poste supplémentaire pour notre CRPF constitue cependant un sujet de satisfaction.

Dernier élément de motivation pour les propriétaires et le CRPF : la simplification des procédures environnementales par application de la loi forestière de 2001 et plus particulièrement de l'article L11 du code forestier, semble devoir franchir une étape déterminante avec la parution annoncée du décret d'application attendu depuis 6 ans maintenant. Les Plans simples de gestion trouveront là une nouvelle occasion de démontrer leur pertinence pour la gestion durable de la forêt.

**Bernard Germain** ■

## SOMMAIRE

*Dossier Bouches du Rhône* 2-3

*Environnement* 4

*Les chiffres de la forêt privée en 2006* 5-8

*Actualités* 9

*Lignes électriques* 10

*Heureuses initiatives* 11

*Rencontrons-nous* 12



# Travail collectif



**Dans ce département où s'exercent sur les forêts des enjeux collectifs forts (prévention incendie, environnement, paysage, impact social, ...), le CRPF travaille de plus en plus avec les collectivités territoriales**



Le pin d'Alep est omniprésent dans les Bouches du Rhône. Ci-dessus, l'apparition de semis après une coupe de régénération.

## SAINTE VICTOIRE

Le Grand Site Ste Victoire avait choisi d'impliquer directement les organismes lors de la Charte Forestière de territoire. Il s'en est suivi un travail très apprécié entre le CRPF, Provence Forêt, la Chambre d'Agriculture, le CERPAM, la Fédération des chasseurs et Forestour. Deux enjeux concernent plus la forêt privée : la perte de diversité des espaces forestiers et des milieux naturels et la compatibilité des différents usages en forêt. La priorité sera donnée aux actions destinées à promouvoir la gestion durable, à encourager la sylviculture et la valorisation des pro-

duits, au soutien à l'ouverture des milieux par l'agriculture, au pastoralisme, aux aménagements cynégétiques, à la trufficulture. Un premier dossier d'intervention sylvicole à but DFCI a été constitué. Près de 130 hectares en forêt privée et publique pourraient être traités, ce qui contribuerait à alimenter la filière pâte à papier et bois énergie avec 6.000 tonnes de bois.

## PAYS D'AIX EN PROVENCE

Cependant d'autres collectivités peuvent s'intéresser à la forêt sans passer par une charte. Ainsi, la communauté d'agglomération du Pays d'Aix en Provence a confié au centre une étude qui s'apparente à un PDM en y ajoutant ses propres objectifs. Les 34 communes ont été diagnostiquées en vue d'une politique volontariste de gestion et de mise en valeur des produits bois. Dans une seconde phase, l'étude déterminera dans deux groupes de communes, des zones à enjeux afin de pouvoir discuter avec les personnes concernées des interventions à conduire, en ayant " en main " tous les éléments.

## ALPILLES

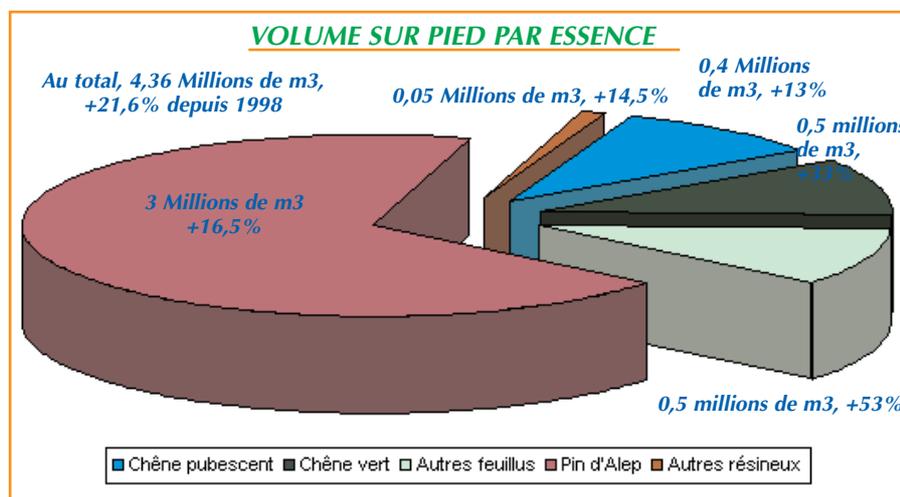
La forêt du piémont Nord des Alpilles respire mieux du côté de St Rémi. Ceux qui habitent à proximité aussi !

Simplement parce qu'une vaste opération d'éclaircie de la pinède vient d'être conduite afin de minimiser le risque incendie.

En effet, cette pinède a poussé spontanément sur d'anciens champs ou vergers ; elle appartient donc à une multitude de propriétaires qui séparément n'ont pas la possibilité de gérer cet espace fragile et peu valorisant. Pour dépasser l'obstacle constitué par le morcellement du foncier, l'Agence Publique des Alpilles a retenu la proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière et l'a intégré dans le programme européen d'échange d'expérience Récoforme. Ensuite, élus communaux, responsables des services départementaux d'incendie et de secours, personnels de l'Agence, chasseurs, ont aidé la coopérative Provence Forêt, chargée de la maîtrise d'œuvre du chantier, à convaincre les 60 propriétaires à lui donner mandat. Cette opération va être complétée par des interventions en forêt communale pour traiter globalement le secteur.

Au total, 53 hectares auront retrouvé une nouvelle vigueur grâce à cette intervention et 3.000 tonnes de bois ont été récoltées.

La prochaine intervention est à prévoir dans quinze ans. ■



La forêt privée occupe 73% de la superficie des Bouches du Rhône. Le volume de bois sur pied continue de s'accroître de manière significative. Le pin d'Alep est largement majoritaire, tandis que le chêne vert et le chêne blanc sont très proches. Les autres feuillus sont des essences de bord de rivière (peuplier, saule, frêne, ...).

# Gérer une forêt d'agrément



**Cela fait plus de 30 ans que Georges Vadon, ancien administrateur du CRPF, "travaille" sa forêt située à l'Est des Bouches du Rhône, en conciliant les coupes et travaux avec son objectif premier, l'agrément. Son plan simple de gestion en prévoit les modalités et les surfaces concernées.**



**Georges Vadon et Pierre Delenne, technicien CRPF des Bouches du Rhône, font le tour des plantations de cèdre.**

Forêt privée - Comment êtes-vous devenu forestier ?

**Georges Vadon** - Cela va faire bientôt cinquante ans que je suis propriétaire de cet ensemble agricole et forestier. Je recherchais une propriété peu éloignée d'Aix en Provence, avec une habitation et des terres pour l'agrément et la chasse. En 1960, la forêt était en mauvais état, à la suite d'exploitations fortes. En passant pas moins de 20 actes d'achat ou d'échange, j'ai pu l'agrandir et constituer un ensemble cohérent et disposant d'un seul accès pour être tranquille. Je mets en valeur 60 hectares de terres agricoles au milieu de 300 ha de bois.

**F.P.** - Qu'est-ce qui vous a conduit à vous occuper de la forêt ?

**G.V.** - Je me suis intéressé à la forêt dans les années 75 en rédigeant mon premier plan de gestion à la suite de la visite du technicien du CRPF. Je l'ai fait moi-même ce qui m'a forcé à découvrir les diverses parties de ma forêt. Je pense que c'est son principal avantage. Heureusement, j'ai été aidé par les techniciens du CRPF, Patrice Devallois, puis Jean-Marc Corti, et maintenant Pierre Delenne, car j'en suis à mon troisième plan ! J'ai découpé la forêt en plusieurs unités et les ai traitées de manière assez énergique les unes après les autres, sans être encore passé partout. Je me figure assez bien l'allure que présentera la forêt après intervention et je ne suis pas effrayé des conséquences de l'exploitation ; la nature reprend vite son aspect. Après les diverses coupes et le sinistre dû à la chute de neige lourde de 2001, la forêt conserve un état boisé compatible avec mon objectif d'agrément. Pour les coupes de taillis, les techniciens m'ont proposé une formule qui en évitant la coupe rase sur d'importantes surfaces m'a donné toute satisfaction (voir encadré).

**F.P.** - Quel impact pensez-vous avoir eu sur cette forêt ?

**G.V.** - J'ai favorisé les chênes par rapport au pin d'Alep et j'ai diversifié les peuplements en plantant diverses essences tel que le noyer, le hêtre, le cèdre, le pin pignon, le sapin méditerranéen, le pin noir. J'ai boisé près de 25 hectares sur des petites parcelles en friches. En maintenant l'agriculture et en installant 8 ha de truffière, je dispose de vastes espaces ouverts bien répartis, favorables au paysage et à la prévention contre les incendies. Ce qui a beaucoup changé, c'est la desserte interne car les interventions ont nécessité la création de pistes que je continue d'entretenir. Je suis aussi fier du point d'eau très apprécié des canards ; j'ai disposé des fils en travers pour protéger les nids des prédateurs.

**F.P.** - Quel usage en avez-vous actuellement et comment voyez-vous l'avenir ?

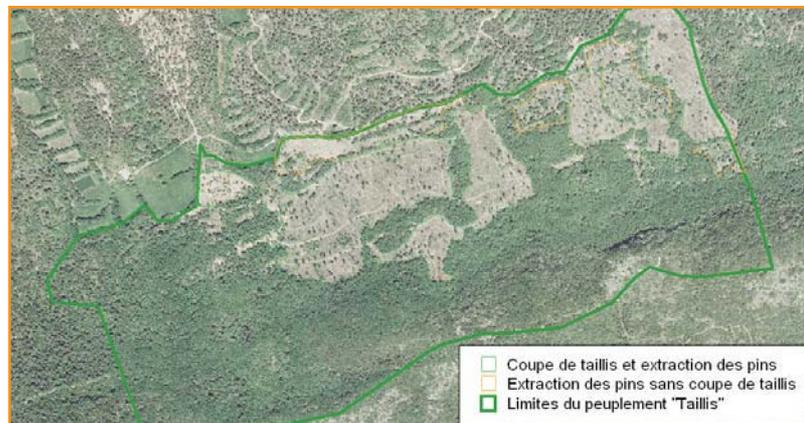
**G.V.** - Maintenant à la retraite, je parcours régulièrement la propriété avec mon gardien. En ce moment, nous brûlons encore les branches cassées par la neige ; plus tard, nous devons dégager les plantations envahies par une régénération de pin d'Alep. Quant à l'avenir, je serai heureux et fier de transmettre à mes enfants un ensemble forestier équilibré, protégé et bien géré. ■

## Impact paysager et coupe de taillis !!!

*Extrait du Plan Simple de Gestion de Georges Vadon : "Le taillis de chêne pubescent occupe sur la propriété près de 100 ha. Le propriétaire a choisi de poursuivre la gestion en taillis simple à rotation de 50 ans sur 80% de ces surfaces. Ces coupes seront réalisées par coupons de taille et de forme variables pour en limiter l'impact paysager. Sur 20% des surfaces (meilleures stations, lignes force du relief) les taillis seront laissés en vieillissement ou bien éclaircis légèrement par le bas."*

*Ce mode opératoire a été suivi lors d'une coupe réalisée en 2003 sur 20 ha environ, là où le taillis était surmonté de vieux pins d'Alep fortement endommagés par la neige lourde, conciliant l'exploitation d'un volume important de bois (1.735 stères de bois de chauffage et 1.400 tonnes de bois de trituration) avec un impact paysager très acceptable. Les limites de coupe étaient volontairement non rectilignes. Des bosquets de taille importante et proches d'éléments particuliers du relief (barres rocheuses, vallons), ont été préservés. A l'intérieur des coupes, des chênes bien venants ont été conservés, généralement en cépées entières. Là où la densité en chêne était plus faible, seuls les pins ont été extraits ce qui a créé des zones plus clairsemées en évitant un effet de mur végétal.*

*Cette méthode implique une vente à l'unité de produit (stères) ; on ne peut réaliser une vente en bloc (un prix à l'hectare) faute de connaître exactement la surface de coupe. Une prochaine tranche de 20 ha est prévue en 2012 selon la même méthode lorsque les repousses du taillis de cette première coupe masqueront l'intervention dans le paysage.*



**Sur une grande parcelle de 40 hectares de taillis, on traite d'abord 20 hectares, selon des contours non rectilignes et en privilégiant les secteurs où des vieux pins doivent être extraits. A gauche, on distingue les restanques entretenues.**

## Les feuillus au secours des pins

Des découvertes récentes du laboratoire d'entomologie forestière (UMR Biogeco) de l'INRA à Cestas ont mis en évidence le rôle des essences feuillues en tant que barrière chimique à l'attaque du pin maritime par certains ravageurs. La processionnaire ou les scolytes par exemple localisent leurs " victimes " grâce aux odeurs (les terpènes notamment). Les feuillus agissent en émettant des composés volatils masquant l'odeur du pin.

## Bilan feux de forêts

Le bilan 2006 est l'un des meilleurs des 30 dernières années avec 5 200 hectares de forêts, maquis et garrigues détruits par le feu, dont 3 000 durant l'été. Pourtant, les conditions météorologiques ont été difficiles autour de la Méditerranée durant la première partie de l'été : le total cumulé des secteurs classés en risques très sévères d'incendie s'est élevé à plus de 800, alors qu'il n'est en moyenne que de 520. Les forces de lutte ont été néanmoins très éprouvées par la mort de quatre d'entre eux et une soixantaine de blessés.

## Nouvelles de PEFC

Le bilan fin 2006 montre que 18% de la forêt régionale est certifiée PEFC soit 220.000 ha. 99 propriétaires privés pour une surface de 17.000 hectares ont adhéré à PEFC ; ils sont principalement situés à l'est des Bouches du Rhône et à l'ouest du Var.

Un arrêté du ministère de l'Intérieur conditionne le remboursement des documents électoraux selon deux critères : le papier devra être composé d'une partie de papier recyclé, l'autre partie devra être issu d'une forêt gérée durablement reconnue par un système de certification comme PEFC.

# Environnement



## SANTÉ DES FORÊTS EN 2006



*Dans certaines régions, on n'avait jamais vu autant de nids de chenilles processionnaires*

L'année 2006 s'est distinguée par une période de canicule longue et intense qui a encore accentué la sécheresse sur le pourtour méditerranéen. Des mortalités diffuses ou intenses par place ont été constatées pour le pin sylvestre (Alpes de Haute Provence et Var) et dans le pin d'Alep (Alpes-Maritimes). La tordeuse grise du mélèze a affecté le Briançonnais (moins qu'en 2005), l'Embrunnais, l'Ubaye et le Haut Verdon.



*La tordeuse grise du mélèze rassemble les aiguilles en fagots avant de les manger !*

Les notations de branches mortes et des mortalités effectués par les observateurs du réseau européen mettent en évidence une situation phytosanitaire difficile pour le chêne pubescent et le châtaignier, ce qui est sans doute lié aux sécheresses successives.

Les défoliations locales fortes et la présence plus importante que d'habitude des nids dues à la chenille processionnaire du pin ont pu inquiéter. Les conditions climatiques de l'automne et de l'hiver (chaleur et sécheresse) ont été particulièrement favorables au développement de la chenille et sont le signe d'une nouvelle phase de culmination. Cette situation est préjudiciable à

l'homme (fortes démangeaisons) et aux chiens, mais généralement beaucoup moins à l'arbre qui supporte cette attaque. Cependant, des jeunes arbres ou des arbres affaiblis deviennent plus vulnérables à d'autres attaques d'ennemis de faiblesse. Pour l'an prochain, il n'est pas évident que les nids se situent aux mêmes endroits ; c'est au début du mois de septembre qu'il faut repérer les pré-nids. Selon les enjeux locaux, c'est à ce moment qu'il est possible de procéder à des traitements efficaces par voies aériennes ou terrestres.

## DÉTECTER L'IMPACT DE L'OZONE

Les plantes de vos forêts peuvent vous indiquer si votre secteur subit un niveau élevé d'ozone de la basse atmosphère. Ces impacts peuvent concerner des zones forestières éloignées des " foyers " de pollution atmosphérique. L'association " Arnica Montana " de Briançon et le Laboratoire de pollution atmosphérique de l'INRA de Nancy ont publié un dépliant pour apprendre à détecter l'impact de l'ozone sur la végétation naturelle. Par exemple, des marbrures chlorotiques sur les aiguilles des pins (petites zones jaunes, brun clair ou vert clair, sans délimitation nette avec les parties saines) en sont un signe.

Pour avoir le dépliant aller sur [www.arnica-montana.org](http://www.arnica-montana.org).

## UN NOUVEAU PARC RÉGIONAL

Un cinquième Parc Naturel Régional vient de voir le jour dans notre région le 1 février 2007, celui des Alpilles. Sa superficie est de 51 000 hectares répartie sur 16 communes. Son territoire est particulièrement boisé même si les incendies y ont fait de gros dégâts.

Le décret d'approbation de la "Directive de protection et de mise en valeur des paysages des Alpilles", a été pris le 4 janvier 2007. Le document final officiel de la première Directive paysagère établie en France est disponible sur le site Internet de la DIREN ([www.paca.ecologie.gouv.fr](http://www.paca.ecologie.gouv.fr)), dans la rubrique "Sites et Paysages". ■

# La forêt privée en 2006

Les Chiffres pour mieux connaître la forêt privée



**INCONTOURNABLE**

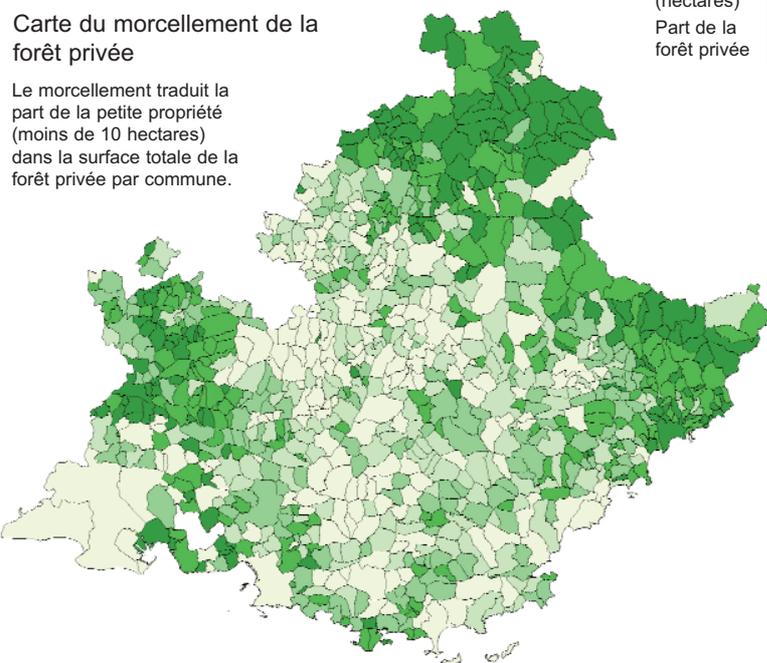
surface et nombre

Ce mémento vous est offert par votre Centre Régional de la Propriété Forestière, organisme public administré par des propriétaires forestiers élus.

Ce document est destiné à vous faire prendre conscience de la place de la forêt privée dans la région.

## Carte du morcellement de la forêt privée

Le morcellement traduit la part de la petite propriété (moins de 10 hectares) dans la surface totale de la forêt privée par commune.

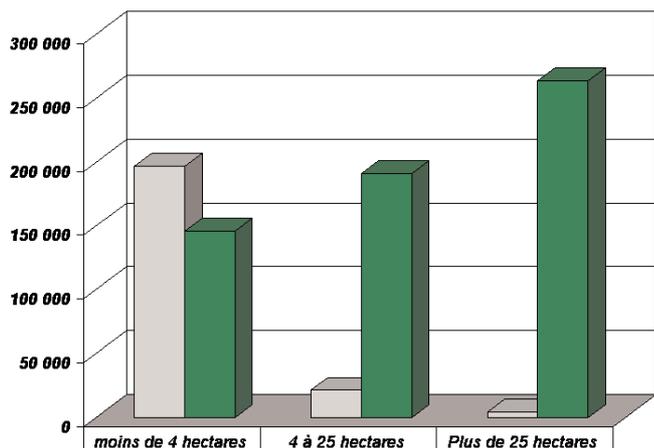


Très morcelé

Peu morcelé

→ Le morcellement est plus important dans les zones alpines.

Répartition des propriétés par classe de surface



- Avec **220 000 propriétaires**, la forêt privée représente près de **1 000 000 d'hectares** de forêt, soit **70% des forêts de la région**

	Départements						Région
	04	05	06	13	83	84	
Surface boisée par département (hectares)	343 691	193 575	224 764	108 655	351 706	176 400	1 386 925
Taux de boisement	49,14%	34,02%	52,35%	21,35%	58,31%	49,31%	44,16%
Surface de la forêt privée (hectares)	217 829	93 296	148 540	78 808	287 306	131 854	957 633
Part de la forêt privée	63,38%	48,20%	66,09%	72,53%	81,69%	74,75%	68,46%

→ Les surfaces boisées sont en constante **progression**.

→ En forêt privée **feuillus et résineux** ont les **mêmes proportions**.

→ Du Chêne vert au Mélèze, en passant par le Chêne-liège, la forêt privée est d'une **rare diversité**.

→ **3 700 propriétaires** de plus de 25 hectares possèdent à eux seuls, **44%** de la surface des parcelles cadastrées "Bois".

→ Les propriétés de faible surface (moins de 4 hectares) ne représentent que **25%** de la surface cadastrée "Bois", ... mais se répartissent entre plus de **200 000 propriétaires**.

→ Seulement **40%** des forêts privées sont **facilement gérables** du fait des conditions d'exploitation.

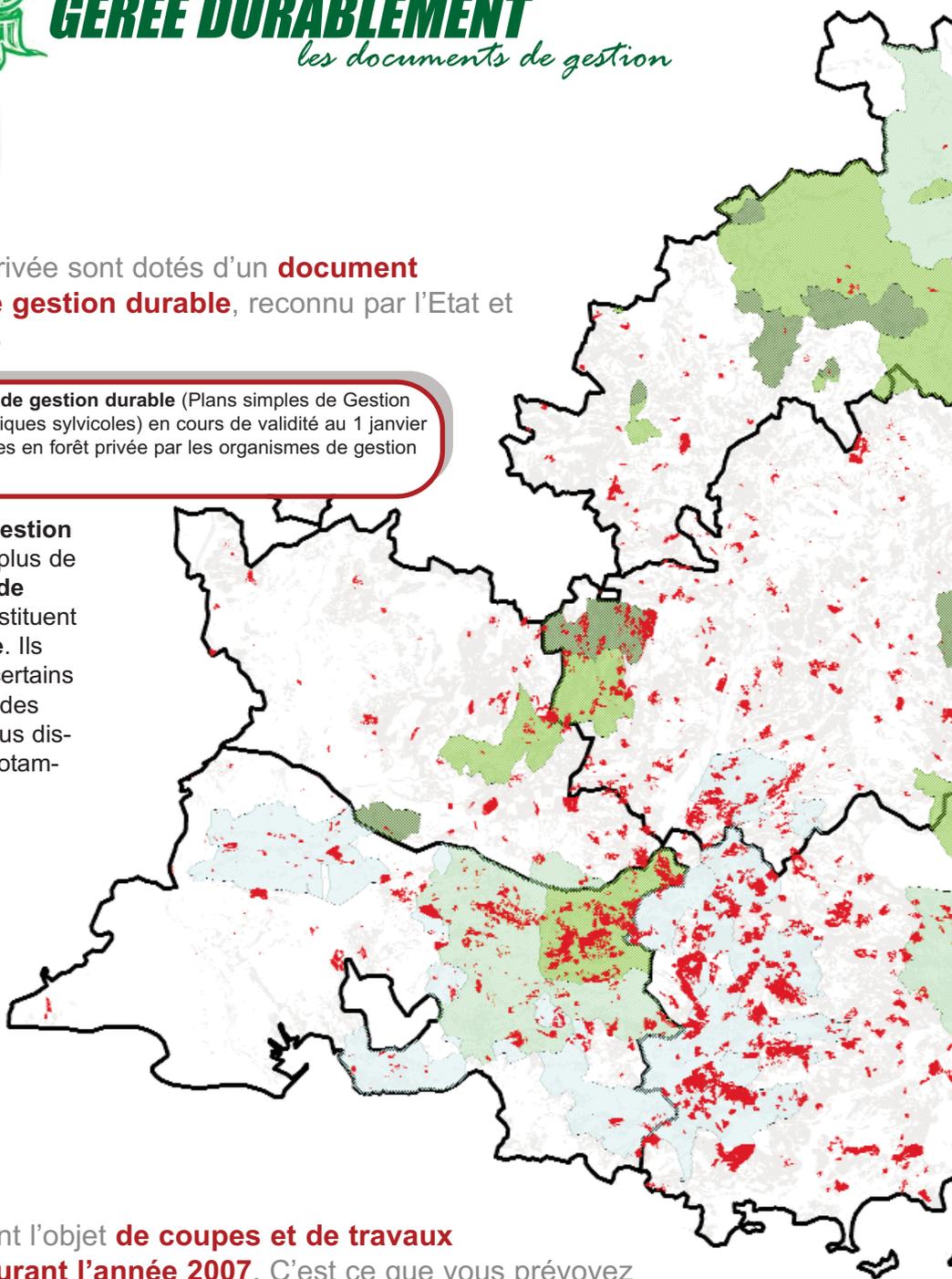
Il existe à ce titre une grande diversité régionale, les Hautes-Alpes et les Alpes-maritimes étant particulièrement défavorisées.



- **101 700 hectares** de forêt privée sont dotés d'un **document apportant la garantie d'une gestion durable**, reconnu par l'Etat et agréé par le CRPF (carte ci-contre)

**Documents apportant une garantie de gestion durable** (Plans simples de Gestion et adhésions au Code de bonnes pratiques sylvicoles) en cours de validité au 1 janvier 2007 et interventions diverses réalisées en forêt privée par les organismes de gestion en commun

→ Faire agréer un **Plan Simple de Gestion** (obligatoire pour les propriétés de plus de 25 hectares) ou adhérer au **Code de bonnes pratiques sylvicoles** constituent des **garanties de gestion durable**. Ils vous permettent de bénéficier de certains allègements fiscaux ou encore d'aides pour l'entretien de votre forêt et vous dispense de certaines autorisations notamment pour les coupes.



- **1 900 hectares** de forêt feront l'objet de **coupes et de travaux d'amélioration forestière durant l'année 2007**. C'est ce que vous prévoyez dans les documents apportant une garantie de gestion durable

Liste des interventions prévues en 2007 dans les documents agréés apportant la garantie de gestion durable

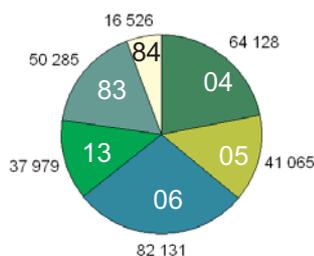
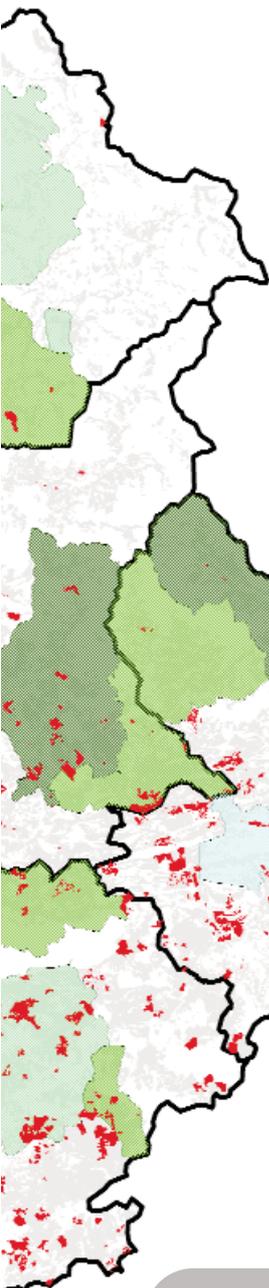
	Les feuillus		Les mélanges		Les résineux
Coupe de rajeunissement	447 ha	Rajeunissement des feuillus et extraction des résineux	179 ha	Dépressage	25 ha
Eclaircie	320 ha	Eclaircie des feuillus et extraction des résineux	28 ha	Eclaircie	617 ha
Interventions dans le Châtaignier	9 ha	Eclaircie mixte feuillus et résineux	34 ha	Régénération	95 ha
Interventions dans le Chêne-liège	69 ha	Extraction des résineux	54 ha		
	<b>845 ha</b>		<b>295 ha</b>		<b>738 ha</b>

- Une bonne gestion forestière est la première étape vers la **valorisation de votre patrimoine**.
- **Des coupes régulières** font du bien à votre forêt, à condition de respecter certains principes.
- Il n'y a pas de meilleur **prévention contre l'incendie** qu'une bonne gestion forestière



# AUX ENJEUX MULTIPLES

*un atout économique, touristique et paysager*



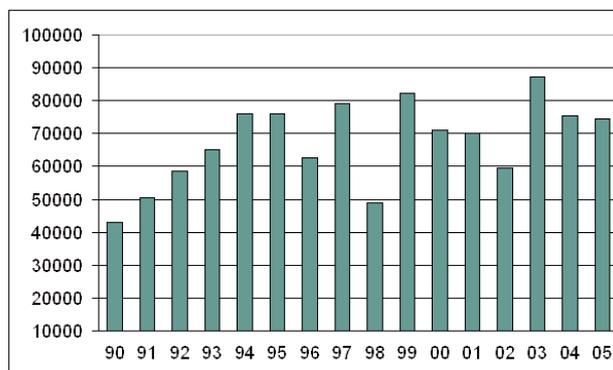
Surface en hectares et par département de la forêt privée concernée par une réglementation "environnementale" ou "paysagère"

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, **300 000 hectares** de forêt privée sont concernés par une réglementation au titre de l'**environnement ou du paysage** (1)

→ Ces réglementations sont intégrés dans les documents apportant une garantie de gestion durable.

- Les **1500 adhérents** (80 000 hectares) aux organismes de gestion en commun (2) de la région commercialisent annuellement entre **80 000 et 100 000 m3 de bois**

Volume de bois mobilisée en m3 annuellement par les organismes de gestion en commun en PACA - 1990 à 2005



→ Par le simple fait de vouloir entretenir leur forêt, ils participent à l'**activité économique** de notre région et à la **création de plusieurs centaines d'emplois**.

→ La gestion forestière a également des **répercussions économiques** - non quantifiables - dans de nombreux domaines d'activités.

## Les Plans de Développement de Massifs (carte ci-contre)

Les Plans de Développement de Massifs sont un outil du CRPF pour répondre au besoin d'aménagement des ensembles forestiers privés. Ceci permet de faire émerger des enjeux et des voies de développement pour les forêts privées en accord avec le contexte local et d'aboutir à des projets d'aménagement de l'espace forestier.

Les PDM comprennent généralement plusieurs phases :

 Phase "**Diagnostic**" comprenant une localisation et un inventaire de la forêt privée selon une nomenclature précise. Ils permettent de lister et de localiser un certain nombre d'actions, souvent préalable à une phase "Plan d'action" ou "Action"

→ **285 000** hectares de forêt privée sont en cours d'étude dans le cadre d'un **Plan de Développement de Massif**.

 Phase "**Plan d'action**" permettant une programmation de travaux et d'actions dans le temps. Cette programmation est établie après hiérarchisation des enjeux locaux avec les acteurs du territoire.

→ **202** communes sont concernées.

 Phase "**Action**" qui correspond à la phase de réalisation concrète qui implique une animation et un appui technique auprès des propriétaires et des acteurs locaux.

 Autres forêts privées

 **Etat des lieux** (hors PDM) de la forêt privée (souvent simple inventaire foncier)

(1) Zonage Natura 2000, Arrêtés de biotope, Parcs nationaux, Réserves naturelles, Sites classés et directive paysagère

(2) Coopérative forestière

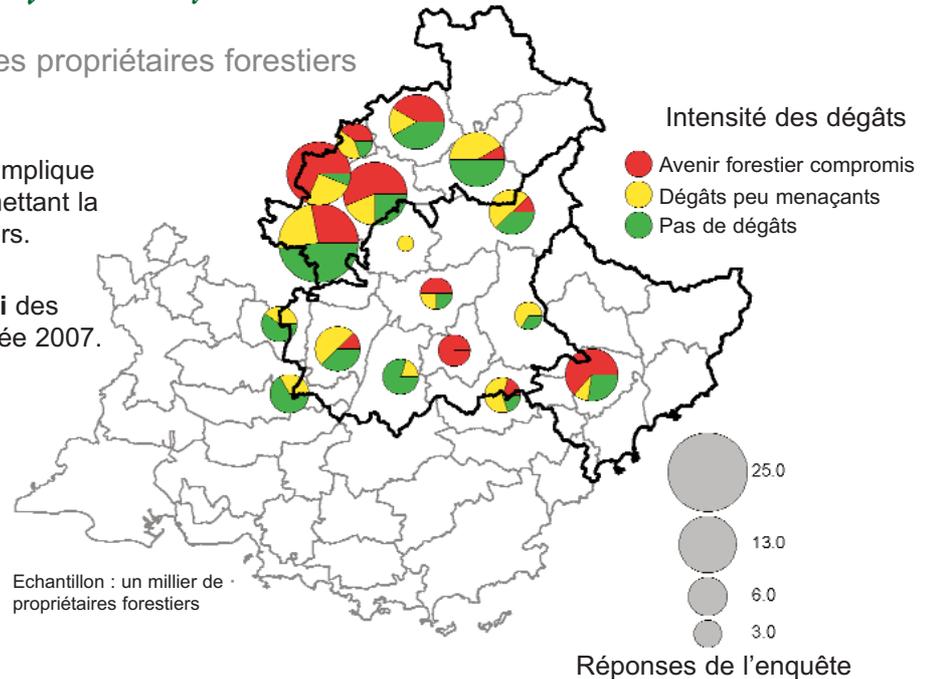


# NOTRE BILAN, C'EST VOUS

repères et faits marquants de l'année 2006

## ● Enquête dégâts de gibiers auprès des propriétaires forestiers dans les Alpes-du-Sud

- Le développement durable des forêts implique un **équilibre sylvo-cynégétique** permettant la régénération des peuplements forestiers.
- La mise en place d'un **réseau de suivi** des dégâts devrait être un objectif de l'année 2007.



## ● Collaboration de plus en plus étroite avec les "Territoires"

- Participation active aux **11 Chartes Forestières de Territoire** signées ou en cours d'étude dans notre région. Elles concernent 280.000 hectares de forêt privée soit le tiers de la forêt privée régionale.
- Poursuite des Plans de Développement de Massifs.
- Collaborations diverses avec les communautés de communes, d'agglomération, parcs naturels régionaux, notamment dans le Var, les Bouches du Rhône et les Alpes-Maritimes.

## ● Prise en compte de l'environnement

- Premiers **diagnostics écologiques** effectués avec l'accord des propriétaires à l'occasion de la rédaction des Plans Simples de gestion dans le Vaucluse.
- Conduite d'une étude sur la **fixation du carbone** par des plantations forestières provençales et application à la lutte contre l'effet de serre en région PACA (Soutien à l'action "Forestavenir" conduite par l'association "Forestour")

## ● Soutien aux organismes de gestion en commun

- Agrément du **règlement type d'exploitation (RTG)** de la coopérative Provence Forêt. L'adhésion au RTG pour les propriétaires de moins de 25 hectares apporte une garantie de gestion durable.
- **Nouveaux statuts** pour cette coopérative avec la création d'une section qui pourra acheter les bois des coopérateurs adhérents pour les commercialiser sous son nom.



### Et toujours ...

- L'organisation de journées de vulgarisation. L'année 2006 innove avec notamment des réunions sur le thème de la **silviculture truffière** dans les Alpes de Haute-Provence, et un chantier test de scie mobile dans les Hautes-Alpes.
- La mise en place et le suivi de placettes de référence et de démonstration. Ces placettes sont réparties sur l'ensemble de la région et concernent des thèmes très variés. Un programme de **plantations mellifères** (arbres et arbustes produisant des ressources utilisées par les abeilles) est actuellement en cours.



**La loi veut limiter les quantités ramassées par personne à 5 litres. Face à un "gisement", quel cueilleur saura-t-il s'arrêter ?**

### **VOL DE CHAMPIGNONS**

Le fait, sans l'autorisation du propriétaire du terrain, de prélever des champignons, fruits et semences des bois et forêts est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe. L'amende encourue est celle prévue pour les contraventions de la 4e classe, lorsque le volume extrait est supérieur à 5 litres (décret n° 2006-871 du 12 juillet 2006 art. 8 II Journal Officiel du 14 juillet 2006).

### **LA PHOTO DE MA FORÊT**

Depuis cet été, l'Institut Géographique National (IGN) met à disposition de l'internaute l'ensemble des photos aériennes des territoires français sur [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) et laissez-vous guider. La fenêtre de visualisation est réduite mais les photos sont précises et détaillées. Vous pouvez conserver la vue en cours en appuyant sur le bouton "impression écran ( print screen )" de votre clavier et en le copiant aussitôt dans le logiciel de retouches photo que vous utilisez.

### **UNE CHARTE SIGNÉE DANS LE HAUT-VAR**

La charte forestière Artuby-Verdon a été signée le 8 novembre 2006 à Comps sur Artuby, à l'issue de deux années d'élaboration. Elle poursuit trois objectifs principaux : valoriser le bois d'œuvre (construction) et le bois énergie, gérer le milieu en empêchant sa fermeture et harmoniser les usages en forêt (exploitation forestière, élevage, chasse, cueillette, promenade) dans un souci de respect de la propriété et de l'environnement.

### **MOBILISATION**

Grâce à l'action nationale et décentralisée des syndicats et des coopératives en matière de pétitions et de contacts auprès des parlementaires, le volet forestier du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) a été profondément modifié. Le budget national dotera une ligne "investissements " (hors tempête) de 4,4 M euros pour permettre d'utiliser l'enveloppe du Projet national de développement

rural hexagonal (PDRH, mesure 122, axe 1). Cette enveloppe s'élève à 56 M euros pour la période 2007-2013 et doit être utilisé en co-financement à hauteur de 55% de fonds européens et de 45% de fonds français. Le plan " tempête " est doté d'une enveloppe de 411 M euros sur la même période 2007-2013

### **BROYAGE DES RÉMANENTS DANS LE VAR**

Le conseil général a décidé d'allouer des aides pour l'élimination des rémanents dans les secteurs très vulnérables au feu. La subvention est plafonnée à hauteur de 30% du montant des travaux. Pour connaître les conditions et retirer un dossier, s'adresser à la Direction du Génie Forestier, Conseil Général, 390 av des Lices BP 1303 - 83000 TOULON.

### **TRUFFE**

La Fédération Française des Trufficulteurs (FFT) et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont signé un protocole 2007-2013, relatif au développement de la production de truffes. Il porte sur les points suivants : développement des plantations et des rénovations à vocation truffières, étude d'un statut fiscal et social spécifique pour la trufficulture, poursuite de la recherche et l'expérimentation avec l'I.N.R.A., lutte contre les vols de truffes et les prédateurs animaux. Le ministère appuiera la FFT pour la diffusion des résultats, la formation des trufficulteurs, la sensibilisation à la trufficulture et la qualité de la production. ■

### **Tembec Tarascon continue**

*Yvan Pelletier, vice-président exécutif de Tembec a annoncé le 14 octobre la poursuite de l'activité de leur unité de Tarascon au vu de l'amélioration des comptes en fin d'exercice. La conjoncture favorable sur le marché de la pâte à papier explique cette embellie avec les premiers effets du plan de relance. Les gains de productivité ont permis d'absorber les surcoûts de l'énergie et du prix des bois. Ce choix a été facilité par l'extrême mobilisation locale pour sauver l'entreprise ; elle reste néanmoins plus que jamais d'actualité.*

### **Fiches scie mobile**

*Au cours d'une semaine en juillet 2006, une scie mobile a débité 90 m3 de grumes dans la forêt du groupement forestier de Siguret à Baratier (Hautes-Alpes). Cette initiative conduite par le CRPF, la coopérative Provence Forêt et la chambre d'Agriculture a permis de réfléchir à la préparation et à l'organisation du chantier. Diverses mesures de temps et des éléments de coût ont été recueillies. Vous trouverez ces données, relevées sur un cas réel, dans les deux fiches suivantes sur le site OFME.org, ou sur demande : Scie mobile ? Intérêt ? Fonctionnement ? (422100) Scie mobile ? Rendements ? Coût des sciages ? (422101)*



### **Enquête de branche 2004**

*L'enquête annuelle sur la filière bois pour l'année 2004 vient d'être publiée par le service de la forêt et du bois de la DRAF. En un an, le secteur a perdu 6% des entreprises et 20% des emplois. Le volume exploité stagne à 582.500 m3 ; la baisse des volumes récoltés en bois d'industrie (-3%) et en bois d'œuvre (-10%) est compensé par l'accroissement du bois de chauffage (+18%). Les scieries enregistrent une baisse d'activité de 14%. La conjoncture actuelle est plus favorable et devrait se traduire par des indicateurs mieux orientés en 2005 et 2006.*



### Nouvelles de Provence-Forêt

Près de 500 stères de bois brûlés ont été transformés en plaquettes pour être livrés à une distillerie de la région toulonnaise. C'est la première livraison de la coopérative dans le cadre de son activité de type 1 ; les propriétaires apportent leurs bois à la coopérative qui en recherche la meilleure valorisation. Elle a eu recours à un professionnel équipé d'un puissant broyeur.

### Nouvelles de Forestour

La « boîte à outils à destination des porteurs de projet touristique en milieu forestier » a été présentée le 29 mars 2007. Elle a été élaborée par Forestour, dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire de Concors Sainte Victoire L'Assemblée Générale de l'association Forestour aura lieu le vendredi 4 mai 2007 au Domaine de Camp Jusiou, à Gardanne (13). Une rencontre sur l'accueil du public par une activité commerciale sera proposée aux adhérents.

La 4ème édition du « Forum de la Forêt Privée ouverte au Public » organisé par Forestour aura lieu le 15 juin 2007 à Gardanne (13), avec pour objectif de débattre des différentes activités d'accueil du public en forêt en examinant ensemble des exemples concrets en présence notamment d'« utilisateurs » et de propriétaires forestiers.

Contact : Forestour 04 42 51 43 19 ou [contact@forestour-paca.org](mailto:contact@forestour-paca.org)

### Forêt Méditerranéenne

A la suite des " Etats généraux de la forêt méditerranéenne", les responsables de l'association ont voulu montrer comment les " nouveaux territoires " issus des politiques de décentralisation prenaient en compte la forêt. Si le bilan reste encore mince, diverses initiatives (Charte forestière de territoire, Plan de développement de massif de la forêt privée, Pôle d'excellence rurale, ...) montrent que la " sauce " est en train de prendre grâce notamment à des élus dynamiques et convaincus.

Deux séminaires, organisés à Trets (Bouches du Rhône) et à La Salvetat (Hérault) ont montré combien les territoires pouvaient être des facteurs de dynamisation de la gestion et de la valorisation de la forêt. Ils peuvent traduire dans leur schéma de développement, les préoccupations des professionnels qui voient confortées et soutenues leurs missions et activités.

# Lignes électriques

**Une Charte vient d'être signée entre toutes les parties intéressées pour que des travaux sous les lignes électriques soient effectués en respectant les diverses contraintes notamment environnementales et le droit des propriétaires.**

Après la publication en 2002 du guide des modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, une charte de bonnes pratiques vient d'être signée entre EDF Distributeur et Réseau Transport d'Energie (RTE), les représentants de la forêt française et des entreprises de travaux et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

### AVANT TRAVAUX

RTE s'engage à communiquer aux représentants départementaux des propriétaires forestiers et sylviculteurs, le calendrier prévisionnel annuel départemental des travaux. Cette information sera relayée au niveau des mairies sur la nature des travaux, l'échéancier prévisionnel, les coordonnées de l'entreprise et l'agent RTE ou EDF Distributeur référent.

RTE et EDF Distributeur s'engagent à demander à leurs entreprises prestataires de réaliser un premier contact, préalablement aux travaux, au cours duquel elles informeront directement les propriétaires identifiés, concernés par les travaux. Un plan précisera les voies d'accès prévues, pour autant que les parcelles traversées soient grevées des servitudes ou appartiennent au propriétaire. A défaut, elles informeront elles-mêmes les propriétaires.

### PENDANT LES TRAVAUX

Pendant les travaux, RTE et EDF Distributeur s'engagent à ce que les travaux d'entretien de la végétation soient réalisés conformément aux lois et règlements applicables à la forêt et à tenir compte des signalements opérés par écrit par le propriétaire (divers engagements et contraintes environnementales).

### SPÉCIFICATIONS

Les spécifications techniques ont été précisées : démontage des rémanents de coupes

et des houppiers, pas d'emploi de produits chimiques dont l'usage en forêt n'est pas autorisé, respect des prescriptions spécifiques aux zones où la forêt est sensible aux incendies et dispositions législatives ou réglementaires s'appliquant aux interventions dans les peuplements forestiers.

### APRÈS TRAVAUX

Après travaux, EDF Distributeur et RTE s'engagent à ce que la zone soit remise en état et nettoyée en tenant compte des recommandations figurant dans la partie juridique et technique du guide des modalités de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, de l'état des lieux préalable et des mesures et dispositions signalées par le propriétaire. Les



**De nombreuses lignes électriques traversent des zones boisées. Une charte précise les droits et devoirs de chacun : producteur et transporteurs d'énergie, entrepreneurs et propriétaires.**

voies d'accès au chantier seront remises en état, tous les déchets d'exploitation du chantier et de ses voies d'accès (bidons, détritus, etc.) seront enlevés et les prescriptions spécifiques aux zones où la forêt est sensible aux incendies appliquées (broyage des rémanents).

Les organismes représentant les propriétaires ont pris des engagements pour les informer de leurs droits et devoirs.

Les Entrepreneurs Des Territoires (EDT) ont également pris l'engagement de porter à la connaissance de leurs adhérents les recommandations de la présente charte et à rechercher d'ores et déjà des voies d'amélioration de leurs pratiques.

Document téléchargeable sur le site [www.foretpriveefrancaise.com](http://www.foretpriveefrancaise.com). ■

# Heureuses initiatives

**Diverses mesures viennent faciliter ou développer la gestion forestière : réduction d'impôt, facilités juridiques, promotion de nouveaux débouchés pour les sous-produits forestiers.**

## 625 EUROS ÉCONOMISÉS

La coopérative a effectué un boisement de 6 hectares en mélèze dans le Champsaur. Le propriétaire, qui possède plus de 10 hectares, a bénéficié d'une aide correspondant à 80% du montant hors taxe. Avec les honoraires de la coopérative qui s'est occupée du chantier de A à Z, il a déboursé 20% de 30.000 euros soit 6.000 euros. Depuis 2006, il peut bénéficier d'une réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu de 25% du montant des travaux, plafonnés à 2500 euros (il est marié). Il pourra donc déclarer dans la case prévue à cet effet sur l'imprimé 2042 C, le montant déclaré et bénéficier d'une réduction d'impôt égale à :  $2500 \times 25\% = 625$  euros.

Pour cela, il devra fournir les pièces justificatives de la dépense et prendre l'engagement de gérer selon le règlement type établi par la coopérative et de conserver la propriété pendant 15 ans. (CGI art 199 decies H).

## DU NOUVEAU POUR LES INDIVISIONS

La gestion des propriétés boisées détenues par des indivisions est fortement handicapée par la difficulté de prendre des décisions. La réforme du 23 juin (loi 2006-728) assouplit les règles de vote des indivisions. La majorité des 2/3 (au lieu de l'unanimité) suffira pour effectuer les actes de gestion courante et donner mandat à un indivisaire ou à un tiers. Rappelons qu'il est souhaitable que l'indivision choisisse parmi les indivisaires un gérant qu'elle charge d'appliquer le plan simple de gestion sur lequel l'ensemble de co-indivisaires (ou les deux tiers maintenant) se soit mis d'accord. La formule idéale reste néanmoins la constitution d'un groupement forestier familial. Consultez les fiches sur ofme.org ou demandez les aux techniciens.

## PLAN BIOMASSE

Dans une communication au Conseil des Ministres du 28/02/2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté une politique ambitieuse de valorisation de la biomasse. Celle-ci provient de l'agricul-



*On devrait voir de plus en plus souvent des tas de plaquettes en forêt, si les débouchés de la biomasse forestière se développent pour l'énergie ou la chimie verte.*

ture, de la sylviculture et de leurs industries de transformation. Elle comprend le bois et ses dérivés, les produits agricoles et forestiers mais aussi certains déchets d'élevage, de l'industrie et des collectivités. Sa valorisation est une nécessité environnementale et une opportunité économique ; elle réduit les émissions de gaz à effet de serre, ouvre des débouchés supplémentaires pour l'agriculture et la sylviculture et crée de nouveaux emplois.

La valorisation de la biomasse recouvre trois grands secteurs : les biocarburants, les biocombustibles (chaleur et électricité) et les bioproduits et biomatériaux (dérivés du bois, bioplastiques, solvants, lubrifiants, fibres végétales...).

Le **plan biocarburants**, lancé en 2002 et renforcé en 2005, vise à atteindre un objectif d'incorporation de 7 % de biocarburants dans les carburants en 2010. Le **plan biocombustibles** a pour objet, à l'horizon 2010, de porter de 10 % à 15 % la part de la biomasse dans la chaleur finale consommée en France et de multiplier par trois la production d'électricité produite à partir de biomasse. La réussite de ce plan nécessitera une mobilisation accrue de la ressource forestière, notamment par la création de dessertes dans les massifs forestiers.

Les bioproduits devront représenter, en 2015, l'équivalent de 15 % du volume de pétrole à usage non énergétique, contre 7 % actuellement. Un **plan stratégique pour la chimie du végétal et les biomatériaux** a été engagée en ce sens avec les

grands groupes industriels français et bénéficiera au tissu des PME réparties sur l'ensemble du territoire. Près de 40 000 emplois nouveaux devraient être créés d'ici 2015. ■

### Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

7, impasse Ricard Digne

13004 Marseille

Tél : 04 95 04 59 04

Fax : 04 91 08 86 56

Courriel : [paca@crpf.fr](mailto:paca@crpf.fr)

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée N°17, 2007

Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur (Établissement public national)

Directeur de la Publication : Bernard Germain

Rédaction et composition : Louis-Michel Duhén, Bernard Petit

Imprimé sur du papier PEFC

Crédits Photos : CRPF, H. Boyac, P. Delenne, G. Bossuet, L. M. Duhén, S. Drochon,

Impression : Imprimerie Estampille Provençale 13004 Marseille

Date de dépôt légal : 11 juin 2003

N° ISSN 1762-9276

## Contacts de la Forêt Privée

Répondeur en dehors  
des permanences

### Permanence

Lundi après-midi : 13 et 84

Lundi journée : 04, 06 et 83

#### •ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

tél.: 04 92 31 64 81

crpf.digne@wanadoo.fr

#### •HAUTES-ALPES

tél.: 06 75 69 61 73

gilles.bossuet@foretpriveefrancaise.com

#### •ALPES-MARITIMES

tél : 04 93 18 46 31

faury.pierre@free.fr

#### •BOUCHES-DU-RHÔNE

tél : 04 42 97 10 84

crpf.arbois@free.fr

#### •VAR-OUEST

tél : 04 94 50 11 51

jean-marc.corti@crpf.fr

#### •VAR-EST

tél : 04 94 50 11 50

herve.boyac@crpf.fr

#### •VAUCLUSE

tél : 04 90 23 65 21

avignon.crpf@free.fr

Avec la participation  
financière de :

Conseil Régional de  
Provence-Alpes-Côte  
d'Azur



## Rencontrons-nous

Dans ce programme de réunions, choisissez les thèmes qui vous intéressent et contactez les techniciens (voir colonne ci-contre). Renseignements au 04 95 04 59 04

### VALORISATION DE LA PRO-PRIÉTÉ

Visite d'une propriété gérée selon un plan de gestion depuis trente ans, 11 mai, Montjustin (04)

Des troupeaux en forêt ?, le 24 mai à Esparron (83) le matin et Ollières, l'après-midi avec le CERPAM

Mieux comprendre l'exploitation forestière, le 1 juin à Moustiers (04) avec le PNR Verdon,

Où et comment réaliser une retenue d'eau en colline ?, le 24 juin à Venelles (13)

Forest St Julien (05) avec la Chambre d'Agriculture

La santé de vos peuplements forestiers, septembre, arrière pays grassois (06), avec le Département Santé des Forêts

### TERRITOIRES

Attentes des propriétaires dans le cadre de la Charte Forestière de territoire du pays Draçenois le 11 juin, Lorgues (83)

La biodiversité dans les peuplements forestiers de Gap, le 15 Juin 2007, Gap (05) ■



Les réunions sur le terrain sont l'occasion de vous rencontrer et de vous apporter des informations et des conseils utiles à la gestion de vos parcelles boisées.

Visite d'un verger de champignons d'excellence (truffiers et lactaires), le 7 septembre, région de Gap (05) avec la Chambre d'Agriculture

Sylviculture truffière dans le cadre charte Sainte Victoire (13), automne

Installer une chaudière à plaquettes, octobre 2007, St Antonin (83) avec l'OFME,

### INFORMATIONS TECHNIQUES

Gestion par éclaircie ou coupes rases des peuplements feuillus, le 29 mai, St Vallier et St Cézaire (06)

Les plantations de feuillus précieux (noyers à bois et merisier), le 15 Juin 2007 à Gap (05)

Sylviculture du noyer, le 26 juin, Chateauneuf du Pape (84)

Taille des feuillus précieux, dernière semaine de juin, Revest du Bion (04)

Conseils pour planter une petite parcelle de mélèze, le 14 septembre,

### Séminaire sur le bois des essences secondaires

Le bois de certaines essences (de nombreux fruitiers forestiers, tilleuls, robinier, platane, érables, cyprés, cornouiller, houx, buis, cade ....) ont des qualités techniques et esthétiques appréciées.

Le CRPF de Languedoc Roussillon organise un séminaire, le jeudi 7 juin 2007 à Montpellier pour répondre aux questions suivantes :

Quelles essences ? Quelles attentes, des professionnels ? Quels produits ? Comment mettre en relation l'offre et la demande ? Renseignements auprès du CRPF

Languedoc Roussillon :

04 67 41 68 10